

Le CHRS Katoury est un des
Etablissements de l'ADAPEI qui
Vient en aide aux personnes en difficulté
sociale.

Ses MISSIONS :

L'accueil
L'hébergement collectif, dans et hors les
murs
Le soutien et l'accompagnement social
L'adaptation à la vie active et l'insertion
sociale et professionnelle

Deux type d'accueil :

Hébergement dans le cadre de l'urgence
115
Hébergement temporaire

Ateliers de remise à l'activité

Deux types d'atelier sont proposés :

Adaptation à la pratique de la restauration.

Adaptation à la pratique de l'entretien des
bâtiments et espaces verts

Au quotidien :

Ateliers de savoirs de base et des ateliers
De recherche d'emploi.

PARTENAIRE FINANCIER

Direction de la Jeunesse et
des Sports et de la Cohésion
Sociale (DJSCS)

PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

Services administratifs d'Etat, Préfecture
de Cayenne, Conseil Général, Direction
de l'Insertion et de la Cohésion Sociale
(DICS), Mission locale, UDAF, mairies,
bailleurs sociaux, Samu social, Croix
rouge, Secours catholique.....



Association ADAPEI GUYANE



CENTRE D'HEBERGEMENT ET DE
REINSERTION SOCIALE

99317
CAYENNE CEDEX
TELEPHONE : 0994 29 001
TELECOPIRE : 0994 29 000
ADRESSE ELECTRONIQUE :
CHRS.KATOURY@ADAPEI.GUYANE

PRESENTATION

Le CHRS Katoury, centre d'hébergement et de
réinsertion sociale compte 25 places et 20 places
d'hébergement hors les murs.

> EQUIPE

L'équipe du CHRS est composée d'une
Directrice, une secrétaire, quatre
travailleurs sociaux dont une assistante
sociale, trois éducateurs, Une
psychologue, d'un agent d'entretien, trois
surveillants de nuit, une cuisinière.

> CONDITIONS D'HEBERGEMENT

Les personnes sont hébergées dans des
appartements en co-hébergement.

> DURÉE

La durée moyenne d'hébergement est
de six mois renouvelables, ponctués de rendez-vous
hebdomadaires et de bilans réguliers
Afin de mener à bien un projet individuel.

> PARTICIPATION FINANCIERE

Une participation financière s'élevant à 15%
des revenus est demandée aux usagers

PUBLIC

Nous recevons des personnes majeures dont des
familles, des couples et des hommes seuls

La structure n'est pas habilitée à accueillir des
mineurs seuls.

PROCEDURE

Les candidatures sont adressées au Service Intégré
d'Accueil et d'Orientation et orientées vers la
structure par le biais de la Commission Unique
d'Hébergement qui se réunit chaque lundi.

En fonction des places disponibles un premier
entretien est proposé avec l'un des éducateurs ou
l'assistante sociale.

Au terme de l'entretien et de l'adhésion des deux
parties au projet d'insertion, l'admission a lieu dans
les jours qui suivent.

Une fois l'admission effectuée, un premier entretien
est proposé avec la Directrice puis la psychologue.



DEMARCHE D'INSERTION

Nous proposons un accompagnement global et
individualisé, où l'usager est acteur de son
projet. L'objectif est que chacun acquière une
plus grande autonomie par :

- Une meilleure connaissance des droits et
des devoirs.
- Des animations de suivi hebdomadaire
avec un travailleur social.
- Des actions autour de la santé, de
l'emploi, du logement adapté et des
loisirs.
- Soins au premier contact et une volonté
commune de poursuivre l'admission, un
second rendez-vous est organisé qui
permet de mettre en place un Projet
d'Accompagnement Familial (PAF) ou
Projet d'Accompagnement
Personnel (PAP).
- Des ateliers collectifs diversifiés et un
important réseau de partenaires.